UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CTE - 040M
C.P. – Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030

Le 21 octobre 2015

Monsieur Pierre Reid
Président
Commission des transports et de l'environnement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Commentaires de l'UMQ | Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030

Monsieur le Président,

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) tient à apporter ses commentaires sur le document présenté par le gouvernement du Québec sur la cible de réduction de gaz à effet de serre (GES) pour 2030. L'UMQ est d'avis que la démarche du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, est importante. Bien que le Québec se soit récemment engagé à réduire les émissions de GES de l'ordre de 80 % à 95 % en 2050 par rapport à 1990, il est important de doter le Québec d'une cible mitoyenne. La cible proposée, de réduire de 37,5 % les émissions en 2030 par rapport à 1990, est cohérente avec les objectifs de réduction d'émissions de GES recommandés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Toutefois, 2030 est encore loin. Il faut s'assurer que des actions concrètes seront déployées à court terme dans l'ensemble du Québec afin, d'une part, réduire les émissions de GES et, d'autre part, outiller les communautés afin de répondre aux problématiques actuelles liées aux changements climatiques.

Miser sur le transport collectif

Le premier secteur émetteur de GES est de loin le secteur des transports. En effet, 42,5 % des émissions de GES au Québec proviennent du secteur des transports, et 78,4 % des émissions du secteur des transports proviennent du transport routier. De par leur rapport de proximité, les municipalités jouent un rôle de premier plan dans le développement de la mobilité et du transport durables. Elles ont des responsabilités grandissantes en matière de transport collectif, et cela, en assumant une part significative de son financement. Cependant, les besoins surpassent considérablement les ressources.

…/2

680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec) H3A 2M7
Téléphone : 514.282.7700 • Télécopieur : 514.282.8893
www.umq.qc.ca

Il est primordial que le gouvernement du Québec reconnaisse que les municipalités sont des acteurs de premier plan en ce qui concerne le développement de la mobilité et du transport durables, et de ce fait, des acteurs clés en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES.

Grâce au Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de GES (SPEDE), le gouvernement du Québec accumule actuellement des sommes croissantes à l'intérieur du Fonds vert. En effet, en plus des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, de la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, de la tarification des autorisations environnementales et des amendes et sanctions administratives pécuniaires, le Fonds vert perçoit des revenus provenant de la vente d'unités d'émission de GES. Il atteindra des sommes considérables de près de 3,3 G$ d'ici 2020.

Malgré le fait que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a spécifié que les revenus provenant du marché du carbone doivent être utilisés pour le financement de la lutte contre les changements climatiques, l'affectation d'une grande partie des sommes issues du Fonds vert demeure pour l'instant méconnue ou ponctuelle.

L'UMQ demande au gouvernement du Québec d'assurer une plus grande transparence dans l'utilisation des sommes provenant du Fonds vert. Le gouvernement doit affecter la majeure partie du Fonds vert au financement du transport collectif. Pour atteindre nos objectifs communs de réduction d'émissions de GES, le Fonds vert ne doit pas simplement maintenir à niveau les infrastructures en place. Il doit faire en sorte d'augmenter la part modale du transport collectif, et cela, en développant et consolidant les réseaux.

Créer un fonds dédié à l'électrification des transports

L'UMQ accueille favorablement le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 dévoilé récemment par le gouvernement du Québec. Cette initiative constitue un pas additionnel vers une transition énergétique plus durable pour l'ensemble des citoyennes et citoyens. L'UMQ salue également les différentes mesures visant à soutenir la planification urbaine pour l'écomobilité, notamment la mise sur pied d'un programme de développement durable pour les collectivités qui misent sur l'implantation d'écoquartiers et de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui favorisent le transport électrique.

Toutefois, l'UMQ souligne que le succès d'une stratégie d'électrification des transports repose sur une implication directe des municipalités. Pour atteindre nos objectifs communs de réduction d'émissions de GES, les municipalités doivent disposer d'outils suffisants et accessibles pour faire migrer vers l'électrification leur système de transport collectif par autobus ainsi que leur flotte de véhicules de service et de niche.

Dans cet ordre d'idées, l'UMQ réitère sa proposition de créer un fonds dédié aux projets d'électrification des transports. Compte tenu du fait que les municipalités paient généralement plus cher leur électricité que les autres catégories de clientèle, le différentiel de coût devrait être dédié à un fonds.

.../3

Contrer l'étalement urbain

Le cadre légal et financier actuel répond difficilement aux grands objectifs de développement durable du territoire. Le financement des municipalités est basé sur une logique d'extension du territoire et la grande majorité des recettes fiscales provient de l'impôt foncier. Les municipalités peuvent difficilement planifier et aménager le territoire tout en augmentant la part modale en transport collectif.

L'aménagement durable du territoire a un effet significatif sur les émissions de GES. Plus un territoire est densément peuplé et bien desservi en services, moins les déplacements en automobile solo sont nécessaires et plus les distances à parcourir sont réduites. Selon plusieurs études, des mesures d'aménagement du territoire pourraient permettre de réduire les émissions de GES dans le secteur des transports de l'ordre de 6 % d'ici 2050.

Pour diversifier les sources de revenus des municipalités et ainsi ralentir et contrer l'étalement urbain, il faut des modifications au régime fiscal, mais aussi une cohérence avec la future loi sur l'aménagement et le développement du territoire et l'urbanisme. Le gouvernement du Québec doit répondre adéquatement aux enjeux actuels et soutenir les municipalités dans ce changement de pratique en aménagement et transport durables. Pour ce faire, il importe qu'il accorde aux municipalités, en accord avec leurs champs de compétence respectifs, les moyens financiers, fiscaux et logistiques pour favoriser le développement de la mobilité durable.

L'UMQ propose de diversifier les sources de revenus des municipalités en partageant plus équitablement les fruits de la croissance avec les municipalités dans le but de générer plus de richesse et maximiser les investissements publics en matière de transport collectif.

Impacts des changements climatiques et adaptation

Les changements climatiques affectent actuellement les communautés et la société québécoise doit se doter des moyens nécessaires afin de les contrer. Si le Québec n'agit pas rapidement, les impacts seront de plus en plus importants au cours des prochaines années. Le coût économique du réchauffement pour le Canada à compter de 2020 est estimé à 5 G$. Cette facture serait multipliée par quatre, voire par huit, à l'horizon 2050.

Les municipalités doivent actuellement tenir compte des phénomènes liés aux changements climatiques dans leurs stratégies d'aménagement et de développement. Que ce soit des inondations plus fréquentes, des glissements de terrain, un changement dans la répartition des précipitations ou des hausses de température, les répercussions se feront sentir sur les communautés. Elles tentent donc d'en atténuer les conséquences et les coûts. Par exemple, elles intensifient leurs projets de verdissement pour réduire le ruissellement pluvial plutôt que d'investir massivement dans les infrastructures. Afin d'adapter le territoire aux impacts des changements climatiques, les municipalités devraient pouvoir bénéficier de fonds pour réaliser des projets d'adaptation.

.../4

En conclusion, la démarche gouvernementale de réduction d'émissions de GES doit se faire en cohérence avec tous les ministères du gouvernement du Québec. C'est l'ensemble du gouvernement qui doit aller dans la même direction afin d'y parvenir. C'est également toutes les parties prenantes qui doivent se concerter.

Il est souhaitable de doter le Québec d'une cible de réduction d'émissions de GES pour l'horizon 2030. Toutefois, il faut agir dès maintenant afin d'être en mesure d'atteindre la cible fixée. Les municipalités doivent être reconnues comme des gouvernements responsables, des acteurs de premier niveau prêts à travailler en partenariat avec le gouvernement pour atteindre nos cibles communes de réduction d'émissions de GES.

En vous assurant de l'entière collaboration de l'UMQ dans ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente
et mairesse de Sainte-Julie,

Suzanne Roy